

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 Juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 09 juillet à 18h30 se sont réunis dans la salle du conseil les membres du Conseil municipal de la Commune Les Barils, sous la présidence de M. Philippe OBADIA, Maire Les Barils, dûment convoqués.

Présents : Patrick PAUCHET, Gilles MARTIN, Alain BRUNET, Hélène DELERIS, Ghislaine POLPRE, Michèle POTIER, Hubert PRIVÉ, Alain RATTIER, Damien SCHAEFLE, Stéphane SERGENT

Absent excusé : Stéphane SERGENT pouvoir à Hélène DELERIS

Secrétaire de séance : Patrick PAUCHET

M. le Maire ouvre son 43^e conseil municipal.

L'ordre du jour sera le suivant :

Approbation du dernier procès-verbal

- Délibérations :

- Décision modificative n°1

- Avis du conseil sur la proposition d'achat de la sente donnant sur le chemin de Bel Air

- Devis pour le nettoyage des briques du clocher

- Commission de fleurissement et d'embellissement

- Déroulement des manifestations de l'été

- Questions diverses

Approbation du dernier procès-verbal

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Décision modificative n°1

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif de l'exercice en cours,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires afin de permettre un réajustement des prévisions comptables,

Il est décidé ce qui suit :

- Un crédit supplémentaire de 1 500 € est ouvert à l'article 212-OPNI (Opérations Patrimoniales Non Identifiées), afin de couvrir les besoins liés au remplacement de deux arbres nommés « liquidambar » et de nouvelles plantations pour cet automne.
- Ce crédit est financé par une diminution équivalente sur le compte 204182 (subventions d'équipement versées à des organismes publics), pour un montant de 1 500 €.

Avis du conseil sur la proposition d'achat de la sente donnant sur le chemin de Bel Air

M. le Maire informe le conseil municipal d'une intention d'acquérir le chemin rural n°28 d'une largeur officielle de 3.33 m, désigné sous le nom de « chemin du Châtelet aux Bois Francs » par le propriétaire riverain du bois le jouxtant partant du chemin de Bel Air et s'étend jusqu'à sa jonction avec l'ancien chemin n°24, aujourd'hui transformé en fossé de drainage.

M. le Maire qui s'est rendu sur place avec d'autres élus précise que ce tronçon est sans issue ce qui exclut par conséquent toute possibilité de l'aménager en sentier de randonnée. Il sollicite donc l'avis du conseil municipal sur cette proposition d'acquisition.

Après débat,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents

- **Émet un avis favorable à la vente du chemin**, sous réserve qu'il ne présente **aucun intérêt touristique ou de valorisation pour la commune**.
- **Décide de solliciter l'avis de la Direction de l'immobilier de l'État (service du Domaine)**, conformément à la procédure en vigueur.

Devis pour le nettoyage des briques du clocher

Les travaux se sont achevés le mercredi 24 juin, permettant ainsi à l'entreprise François de retirer l'échafaudage avant les cérémonies de mariage prévues ce samedi 12 juillet.

Pour finaliser ces travaux, il est envisagé

- la reprise de certains joints de maçonnerie au niveau des appuis,
- le nettoyage complet des briques du clocher, permettant d'enlever toute la végétation
- la pose de dispositifs anti-pigeons.

Ces interventions s'inscrivent dans une démarche visant à assurer la préservation de l'ouvrage.

Le devis de l'entreprise JANICK, en charge des travaux, s'élève à 8 734 € HT, soit 10 480,80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **donne son accord pour la réalisation des travaux par l'entreprise JANICK** qui sont programmés pendant les vacances de la Toussaint, et afin de permettre **la fermeture temporaire de la rue de la Lande à la circulation** pendant l'intervention par mesure de sécurité. Cette période est choisie pour ne pas perturber la circulation des cars scolaires

Commission de fleurissement et d'embellissement : Son passage annuel sur le territoire communal est prévu le mercredi 16 juillet.

Déroulement des manifestations de l'été

☐ **14 juillet :** cérémonie commémorative au monument aux morts, suivie d'un cocktail convivial dans le jardin de la Maison des Barils avec le **concours de lancer du baril**.

☐ **12 août :** Un **concert de l'ensemble "Les Petites Mains Symphoniques"** sera donné dans notre église.

☐ **16 et 17 août :** La **fête communale** se déroulera sur deux jours, avec notamment l'exposition intitulée « *Nos habitants ont du talent* », visible jusqu'à la fin de la semaine suivante.

☐ **22 août :** La désormais traditionnelle **dictée** sera organisée, moment à la fois culturel et intergénérationnel très apprécié.

Sécurisation de la route des Bois Francs : *Compte-rendu de Xavier Lebon, vice-président de l'INSE en charge du tourisme et du patrimoine*

« Lors d'un échange avec les responsables de la mairie des Barils, de l'INSE, et de Center Parcs, le mardi 24 juin dernier, nous avons évoqué la possibilité de relier le sentier débouchant sur la voie communale à la voie cyclable permettant d'accéder en toute sécurité à l'entrée de la commune des Barils.

Une continuité de la voie cyclable sur le même côté paraît techniquement possible jusqu'à la barrière du golf (env. 400 m), Center Parcs ayant implanté sa nouvelle clôture à l'intérieur de son terrain. En l'état actuel, cette portion n'est cependant pas praticable (différence de niveau et non "damée"). La portion d'environ 200 m entre le portail du golf et le chemin permettant l'accès à Center Parcs et reliant la voie verte des Bois Francs est implantée en haie et abrite un fossé. Center Parcs est prêt sur le principe à déplacer le fossé de quelques mètres pour "restituer" l'espace nécessaire comme sur la portion précédente.

Cet aménagement permettrait un accès sécurisé des promeneurs de Center Parcs à la commune des Barils. Un aménagement de "piste cyclable / voie piétonne" de 600 m nécessite cependant une étude plus fine au niveau technique et surtout, un chiffrage financier. Nous confions cette mission à nos services. Nous avons observé que de l'autre côté de la route la végétation chez 2 propriétaires oblige à des dépôts importants des véhicules. Certains arbres sont probablement sur le domaine public. La commune s'empare de ce sujet pour sécuriser cette partie de la voirie.

En termes de signalétique, il sera réalisé par les services de l'Interco la pose de panneaux directionnels indiquant Center Parcs. »

Taille de la végétation en bordure de voies communales

Malgré l'envoi d'un message d'information par mail à l'ensemble des habitants en juin, certaines haies demeurent non taillées.

Pour rappel, les haies doivent impérativement être taillées à l'aplomb de la limite de propriété, c'est-à-dire au niveau de la clôture, mais également sur le dessus, Elles doivent également être dégagées autour des poteaux d'éclairage public afin de permettre toute intervention ponctuelle de notre prestataire, ce qui n'est malheureusement pas toujours respecté.

Cette situation nuit à la visibilité sur la voie publique et constitue un réel danger pour l'ensemble des usagers : automobilistes, conducteurs d'engins agricoles, cyclistes et piétons. La commune le déplore vivement. Plusieurs réclamations nous sont parvenues en mairie.

Face à cette inaction persistante, la municipalité a décidé de renforcer ses actions : un courrier en recommandé sera adressé aux propriétaires identifiés ce soir, afin de leur rappeler de manière formelle leurs obligations en matière d'entretien des haies.

Questions diverses

Hubert Privé propose l'installation de panneaux portant la mention "**Bienvenue aux Barils**" à chacune des principales entrées de la commune.

Cette suggestion est bien accueillie par l'assemblée, qui en reconnaît l'intérêt et d'offrir un accueil chaleureux aux touristes de passage sur notre territoire et surtout de permettre à tous de savoir à quel moment précis on est sur le territoire des Barils. Cela éviterait au maire d'avoir des réclamations fréquentes sur un bois qui déborde route de La Lande. **Ce bois se situe en effet sur la commune de Mandres.**

Le SEPASE nous a informés qu'une augmentation significative du prix du m³ d'eau est inévitable, afin de financer les travaux nécessaires à la modernisation du réseau. En effet, plus de 20 % des volumes d'eau sont actuellement perdus en raison de fuites, ce qui rend indispensable une intervention structurante pour garantir la pérennité et l'efficacité du service.

Il est rappelé que la commune est propriétaire d'un parquet depuis de nombreuses années, actuellement entreposé à titre gratuit chez Bruno TRIBOY. Ce parquet n'est plus utilisé par la commune depuis très longtemps mais à l'occasion par Les Barils Loisirs. Il serait opportun de céder sous certaines conditions le parquet au comité des fêtes avec une convention qui permettrait à la mairie de l'utiliser quand elle en aurait besoin pour un événement organisé par elle dans la commune.

Hubert PRIVE informe de l'organisation prochaine d'un ball-trap golf, prévue le vendredi 29 août sous réserve de l'accord de la Fédération Française de Ball-Trap. Une communication sera prochainement adressée aux habitants pour les en informer.

La SILOGE nous a informés que les travaux de réhabilitation de la maison incendiée, située dans le lotissement de la Prairie, commenceront au cours du premier semestre 2026.

M. le Maire rappelle qu'il revient **aux propriétaires de terrains incultes situés en zone urbanisée de veiller à leur entretien, en particulier en cette période de fortes chaleurs prolongées et de sécheresse, afin de prévenir tout risque d'incendie et de nuisance pour le voisinage. Un courrier sera adressé aux propriétaires concernés afin de leur rappeler leurs obligations.**

A la demande d'Alain Brunet, une réclamation sera envoyée au service Voirie de l'Interco pour remplacer la plaque du regard rue du moulin endommagé lors de la dernière campagne de broyage.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20 heures.

Prochain conseil le vendredi 19 septembre à 18h30